

le 02/05/2024

## **COMPTE-RENDU DU CSAL DU 29/04/2024**

Les Organisations syndicales ont été conviées ce lundi 29 avril 2024 à un comité social d'administration local (CSAL) portant sur de nombreux points à l'ordre du jour.

La séance a débuté par la lecture de la déclaration liminaire de Solidaires dans laquelle nous dénonçons

- La perte de salaire des agents, non résorbée par la revalorisation des 10 points d'ACF.
- Le satisfecit de la DG sur les résultats de la lutte contre la fraude fiscale: 15 milliards de mise en recouvrement en 2023 contre 21 milliards en 2015. Pas de quoi se réjouir!
- Le recrutement d'emploi précaire par la voie de contractuels
- l'absence de présentation en CSAL de la note départementale sur la campagne IR concernant l'organisation envisagée par la Direction notamment au plan de la gestion de l'accueil.

Par la suite, les représentants de Solidaires sont intervenus sur tous les points à l'ordre du jour.

### 1. Tableau de bord de Veille Sociale TBVS

Les chiffres suivants nous ont été présentés

- Le taux de couverture des emplois est de 93,15%.
- Le nombre d'arrêt maladie de courte durée continue à augmenter 272 contre 193 en 2021. -
- Le volume d'heures écartées est de 753,13 ce qui est encore trop élevé.
- Le nombre de jour mis au CET 2 974.

Solidaires relève là une pression exercée sur les agents, d'autant plus que le directeur nous précise que le taux de présence au travail des agents de Martinique est de beaucoup supérieur à la moyenne du taux de l'interrégion Sud-Est.

13 fiches de signalement externes répertoriées dont 2 ont donné lieu à plainte d'autant que l'administration peut désormais se substituer à l'agent, selon la gravité des faits. Pour Solidaires et sans pour autant dédouaner les usagers, ces fiches sont la résultante des nouvelles applications qui génèrent une augmentation de la charge de travail couplée au manque d'agents. Les usagers mécontents du service public se plaignent de plus en plus, s'irritent et c'est le personnel qui trinque.

Concernant ces agressions, la direction indique qu'elle envoie systématiquement une lettre de mise en garde à l'usager une fois que l'agent signale la situation. Une nouvelle signalétique dans les accueils informe les usagers des peines encourues.

Pour ce qui concerne les incidents entre collègues, la Direction met en place des séances de management dans le cadre «parcours carrières» à l'attention des chefs de service.

Aussi bien dans sa déclaration liminaire qu'au cours des débats, Solidaires a dénoncé le fait que ce point ne porte que sur la présentation de données chiffrées. Si cela a le mérite d'exister, il faudrait cependant que les chiffres soient analysés et que des moyens d'action soient proposés. C'est là le vrai objectif du Tableau de bord de Veille Social.

En réponse le directeur propose un groupe de travail afin de déterminer des actions à mettre en œuvre.

## 2. Bilan du Télétravail

En décembre 2023, le taux mensuel de télétravailleurs était de 30% à la DRFIP contre 47,6 % à la DGFIP.

La direction indique qu'aucun refus de télétravail n'a été matérialisé. Pourtant le tableau statistique de refus laisse apparaître localement 2 refus pour incompatibilité avec le fonctionnement du service.

Il apparaît donc clairement que pour l'administration, dès lors que le refus porte sur le nombre de jours, il ne s'agit pas d'un refus. Pourtant toute décision négative notifiée par SIRHIUS doit être comptabilisée qu'il s'agisse d'un refus pur et simple ou d'un refus quant au quantum de jours.

En outre, Solidaires souligne que les statistiques ne traduisent pas la réalité car bien souvent les agents ne matérialisent pas leur demande dans Sirhius dès lors que le chef de service a verbalement refusé.

**Plus que jamais, il est important de matérialiser vos demandes de télétravail dans l'application** quand bien même votre responsable vous aurait opposé un refus dans le cadre d'un entretien préalable..

## 3. Formation professionnelle

Le bilan fait ressortir une diminution du nombre de formation. Compte tenu des restrictions budgétaires, l'accès aux formations en hexagone sera réduit pour privilégier des formations en local.

Solidaires insiste pour que la formation ne soit pas sacrifiée pour des raisons budgétaires.

La direction a décidé de faire venir un jury pour la prochaine sélection d'IDIV courant juin.

## 4. Budget

La dotation locale 2023 est supérieure de 4% à celle de 2022 toutefois elle a été rognée de 5% en avril 2024.

La situation budgétaire est critique. En effet, sur les 10 milliards d'euros d'économie planifiés par le gouvernement Attal il revient à la DGFIP de réaliser 100 millions d'économies dont encore 70 M à cette heure. Chaque direction doit contribuer à ces économies. La DRFIP Martinique voit donc son budget réduit alors qu'elle avait planifié certaines dépenses. Son planning sera revu en conséquence.

Solidaires dénonce le fait que ce sont encore les agents qui vont subir les restrictions budgétaires décidées par le ministère: la dotation par agent étant en diminution de 10% en 2024. La Drfip a fait le choix de réduire au maximum les frais transport pour les formations en hexagone.

## 5. fusion des secteurs du SIP Lamentin

Pour stabiliser la répartition des charges entre les deux secteurs existants, il est proposé une fusion des secteurs pour le 01/01/2025, préalable à la mise en œuvre du SIP de Demain. Solidaires relève dans le document présenté que le sujet a été évoqué lors d'une réunion avec les agents or, il n'y a eu aucune concertation avec les agents. C'est la raison pour laquelle les OS se sont prononcées contre.

## 6. Travaux

Le R+2 sera livré au plus tard fin mai 202. Les agents de l'ESI devraient alors être transférés pour permettre le début des travaux dans leurs bureaux.

Lors de sa visite en novembre 2023, l'ISST avait relevé des travaux urgents à faire. Une partie de ces derniers a été réalisée comme le remplacement de dalles, le lavage de murs a cause d'éjection de chauve souris. Pour le reste, la réduction du budget risque de reporter la réalisation de ces derniers. Solidaires ne manquera cependant pas de faire des points réguliers sur l'amélioration des conditions de travail.

Pour le remplacement du monte-charge, la DRFIP a sollicité les fonds de la préfecture (gestionnaire de l'immobilier de l'Etat).

Pour palier les coupures d'eau, une bête citerne d'eau potable sera installée. Solidaires n'a pas manqué de rappeler que cela fait plus de 10 ans qu'elle interpelle la Direction sur la nécessité d'installer des citernes sur tous les sites.

La pose de panneaux photovoltaïques en toiture à Desclieux, Trinité et Marin est envisagée sur les fonds du plan de résilience II.

La Wifi sera installée à Trinité, Lamentin et Marin.

## 7. Questions diverses

Les agents ne peuvent pas encore utiliser les bornes de recharge électriques, la DRFIP doit se rapprocher de la Centrale pour un éventuel règlement intérieur à mettre en place.

La demande de sécurisation de l'entrée de Desclieux est toujours en attente d'une réponse de la mairie.